

Le Conservatoire est agréé pour les classes préparatoires CPES

Publié le 9 juin 2020

Le Conservatoire est agréé pour les classes préparatoires CPES

L'arrêté portant sur l'agrément du Conservatoire à Rayonnement Régional de Cergy-Pontoise pour les enseignements préparant à l'entrée dans les établissements supérieurs de la création artistique, spécialité musique - disciplines instrumentales à cordes, instruments à vent, instruments polyphoniques et accompagnement, chant, direction de chœur, musiques actuelles amplifiées, jazz et musiques improvisées - est paru au Journal Officiel le 25 mai 2020.

Cet agrément prend effet à partir de la rentrée de l'année scolaire 2020/2021, pour une durée de 5 ans.

Plus d'informations sur le parcours CPES

Renseignements : crr.scolarite@cergypontoise.fr

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE
Parvis de la Préfecture - CS 80309
95027 Cergy-Pontoise Cedex
01 34 41 42 53